

<p style="text-align: center;">PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 NOVEMBRE 2009</p>

L'an deux mil neuf, le vendredi 27 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

ÉTAIENT PRESENTS :

MM. BOURGEOIS, RAGU, Mme BORDE, M. MEUNIER, M. BARRIER, Mmes BATREAU, CORMON, MM. GUERIN, JABAUD, Mmes PERIGALT, C. RICHARD, AOUT, MM. JACSON, JUARROS, Mmes SAFORCADA, IMIOLEK, M. BERGER, Mmes MERICI, BOUFFENY, M. GLEYZE, Mme S. RICHARD, M. BERNARD, Mmes BERGER-JUBIN, DAMON, MM. HERVOIR, GAUTRELET.

POUVOIRS :

Mme DAILLY à Mme BOUFFENY
M. SOMME à Mme BORDE
M. PETIT à M. BOURGEOIS

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme CORMON

M. BOURGEOIS indique n'avoir pas reçu de demandes de modification au Procès verbal de la séance du Conseil en date du 25 septembre 2009.

M. GAUTRELET observe que son échange concernant le Syndicat des Eaux de la Juine n'est pas retracé.

M. BOURGEOIS lui rappelle que le Procès Verbal reprend les éléments essentiels, sans obligation aucune de reprendre l'intégralité des propos tenus au cours des débats. Il lui propose donc d'indiquer ce qui lui semble essentiel dans ce débat précis.

M. GAUTRELET indiquant que cela fait trois fois qu'il ne retrouve pas ses interventions, il propose d'en fournir un écrit.

M. BOURGEOIS donne son accord sur cette proposition.

M. GLEYZE relève qu'il s'agit de questions écrites déposées par son Groupe en fin de séance, pour lesquelles il n'a pas pris la parole comme indiqué dans le Procès Verbal.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le Procès Verbal de la séance du 25 septembre 2009 est déclaré adopté.